



Absence de réponse après dépôt demande de caution solidaire

Par **ENILORAC**, le 17/10/2009 à 13:14

Bonjour,

Le 7 septembre 2009 je déposais à ma mutuelle MGEN une demande d'assurance et de caution solidaire pour un prêt contracté auprès de La Banque postale, afin de concrétiser un achat immobilier. Les agents de ma section mutualiste me garantissaient que le dossier serait traité en 15 jours voire un mois maximum. La signature de la vente était fixée au 24 septembre. A la fin du mois, n'ayant pas de réponse, je me suis rendue à la section mutualiste pour m'informer de l'avancée du dossier, ai maintes fois téléphoné à l'agent responsable de son traitement, ai pu joindre le directeur de la section, en personne, mais tout le monde comprend mes préoccupations sans pouvoir me donner de réponse quant aux suites données à l'étude du dossier effectuée en France métropolitaine. cela fait maintenant 1 mois et demi que j'attends une décision et me sens impuissante face à l'inertie de l'équipe chargée de conduire le dossier. quel est mon dernier recours pour sortir de cet impasse? Merci de m'éclairer.